



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre (10 décembre 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2024

Présent(e)s : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David,
MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia,
VERNET Corinne

Absent : LAUBEPIN Ivan.

Excusés : GORSE Cyril, NAUDIN Martine.

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers :

Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 12 novembre 2024

Pour : unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers déposés, acceptés ou refusés depuis la dernière séance.

Déclaration Préalable	Vélux – façade	En cours	Non communicable
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	Retiré	Non communicable
Déclaration Préalable	Ouverture de porte	En cours	Non communicable
Déclaration Préalable	Piscine Hors-sol	Accepté	PELLE Mickaël
Déclaration Préalable	Cabane	En cours	Non communicable
Déclaration Préalable	Piscine enterrée	En cours	Non communicable
Permis de construire	Silos à pulvérulents	En cours	Non communicable

Aparté sur les travaux Bonnefoy et la consommation d'eau importante au niveau de la centrale à béton.

Affaires Générales

2) Attribution de marché : Rénovation du bâtiment SIMONET en Micro-Crèche et 3 logements.

Rappel de dates de la consultation :

Date limite de réponse 31 octobre 2024 et 1^{ère} ouverture de plis le 15 novembre.

Négociation sur 3 lots n° 1 – 5 et 6 avec demande de retour pour le 3 décembre.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Analyse des retours le 6 décembre 2024

19h25 arrivée de Mme BORNOT-FAIVRE Carine

M. le Maire présente à l'assemblée le retour d'analyse des offres à la suite des phases de négociations et demande au conseil s'il approuve les préconisations émises par la commission MAPA à savoir :

Lot 1 : Terrassement - VRD

Entreprise : EMDE 39190 Maynal
Montant du marché : 64.785,99 € HT

Lot 2 : Désamiantage

Entreprise : Valgo SAS 21000 Dijon
Montant du marché : 11.552,15 € HT

Lot 3 : Gros Œuvre

Entreprise : SAS Caniotti 39570 Messia s/Sorne
Montant du marché : 176.795,00 € HT

Lot 4 : Charpente Métallique - Serrurerie

Entreprise : MTO 39500 Tavaux
Montant du marché : 64.470,21 € HT

Lot 5 : Isolation Extérieure

Entreprise : BONGLET SA 39000 Lons-le-Saunier
Montant du marché : 69.222,30 € HT

Lot 6 : Charpente Bois - Zinguerie

Entreprise : Bati-Charpente 39570 Courlans
Montant du marché : 60.953,51 € HT

Lot 7 : Menuiseries Extérieures mixtes Bois-Alu

Entreprise : Péguillet Menuiserie 39120 Longwy-sur-le-Doubs
Montant du marché : 66.165,87 € HT

Lot 8 : Menuiseries Intérieures Bois

Entreprise : AB Menuiserie 39140 Bletterans
Montant du marché : 43.336,77 € HT

Lot 9 : Peintures – Plafonds suspendus

Entreprise : BONGLET SA 39000 Lons-le-Saunier
Montant du marché : 115.088,18 € HT

Lot 10 : Sols souples

Entreprise : Entreprise PEROTTO 01000 Bourg-en-Bresse
Montant du marché : 46.209,23 € HT

Lot 11 : Plomberie - Sanitaires

Entreprise : SAS LACLERGERIE 71500 Louhans
Montant du marché : 28.285,36 € HT

Lot 12 : Chauffage Ventilation

Entreprise : SAS LACLERGERIE 71500 Louhans
Montant du marché : 88.620,53 € HT

Lot 13 : Electricité

Entreprise : DME 39570 Courlaoux
Montant du marché : 54.031,45 € HT

Lot 14 : Elévateur

Entreprise : ARATAL 71850 Charnay-les-Macon
Montant du marché : 24.959,00 € HT

Montant Total du programme de travaux : 914 475,55 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal aux articles 21318 et 21321

Pour : unanimité

- 3) Micro-crèche – Délibération modifiant le plan de financement et demandant des subventions**
M. le Maire commence par présenter à l'assemblée 2 plans de financement. Un selon un mode de gestion PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) et un selon un mode de gestion en PSU (Prestation de service).

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Il rappelle les subventions auxquelles la commune peut prétendre en fonction du mode de fonctionnement choisi, ainsi que les frais de fonctionnement à prévoir sur les 20 années d'amortissement.

Il en ressort un reste à charge annuel prévisionnel pour la commune de 18.720 euros en PAJE contre 63.780 euros en mode PSU. Il apparaît donc finalement plus intéressant de renoncer à la subvention d'investissement possible avec la CAF en optant pour le mode de gestion PSU. M. le Maire propose donc de valider le plan de financement en fonction des subventions possibles avec la PAJE et qui s'établit comme suit :

Poste	Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre	98 316,00 €	
Phase travaux	914 475,55 €	
Frais Annexes	23 675,84 €	
DETR 30 %		310 940,22 €
Effilogis – Etude		19.747,26 €
Effilogis Phase Travaux		120 000,00 €
Sur Micro-Crèche		
Département – Rénovation		30.000,00 €
Habitat Public		
Commune		555 779,91 €
Autofinancement		
Total	1 036 467,39 €	1 036 467,39 €

Pour : unanimité

4) Délibération : Création de 2 postes d'agents recenseurs.

M. le Maire informe le conseil que la commune doit être recensée en 2025.

Celui-ci se déroulera entre le 16 janvier et le 15 février 2025. Compte-tenu de la taille de la commune, l'INSEE préconise de recruter 2 agents recenseurs. Il convient donc aujourd'hui de créer 2 postes temporaires afin de pouvoir assurer cette mission dans les meilleures conditions, sachant que la population effective qui sera issue de ce recensement influera sur le montant de nos dotations.

Il est proposé de créer deux postes temporaires d'agents recenseurs pour la période du 6 au 15 février 2025, selon les modalités suivantes :

- ✓ 1 poste à 7.5/35^{ème} hebdomadaires pour une durée de 6 semaines
- ✓ 1 poste à 14/35^{ème} hebdomadaires pour une durée de 6 semaines

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 et la collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport ainsi qu'un forfait de 16.50 € pour chaque séance de formation

Pour : unanimité

5) Protection Sociale Complémentaire des agents

M. le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion du Jura a souscrit auprès de MGP « La mutuelle Prévoyance » un contrat de prévoyance collective auquel les communes peuvent adhérer. Elles peuvent ensuite proposer aux agents de souscrire librement, de manière individuelle.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



M. le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance conclue entre le Centre de Gestion et MGP « La Mutuelle Prévoyance »
- De modifier le mode de participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de la manière suivante :
 1. Pour le risque santé, la commune accorde une participation forfaitaire de 15 € par mois et par agent dans le cadre du dispositif de labellisation
 2. Pour le risque prévoyance, la commune accorde une participation de 7 € par mois et par agent exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du jura pour son caractère solidaire et responsable
- La participation se fera sous la forme d'un versement direct aux agents
- L'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Pour : unanimité

6) Virement de crédit : information au conseil

M. le Maire informe le conseil qu'il a dû opérer des virements de crédits afin de pouvoir assurer les opérations comptables de fin d'années. Ces besoins ont notamment été rendus nécessaires par les avenants de maîtrise d'œuvre signés pour le projet de micro-crèche.

Chapitre	Compte	Mouvement
21	21318	-1900.00 €
20	2031	+1900.00 €
		0.00 €

Et

Chapitre	Compte	Mouvement
21	21318	-1000.00 €
20	2031	+1000.00 €
		0.00 €

Et

Chapitre	Compte	Mouvement
011	6023	-850.00 €
67	673	+850.00 €
		0.00 €

7) Admission en non-valeur : délégation au maire pour les créances de faible montant.

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le principe des admissions en non-valeurs. Il rappelle que ces admissions se font uniquement sur demande du Trésorier. Celui-ci a suggéré à la commune de prendre une délégation en faveur du Maire afin de pouvoir prendre directement la décision des admissions en non-valeurs pour les créances de faible montant (inférieures à 100 €). Cette délégation simplifierait la procédure pour ses services en permettant de gagner en efficacité afin de se consacrer au recouvrement des créances plus importantes.

M. le Maire propose donc au conseil de délibérer pour lui déléguer l'admission en non-valeur des créances de faible montant, inférieures à 100 €

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Ces admissions feront néanmoins l'objet d'une information à l'assemblée lors de la séance suivante.

Pour : **unanimité**

Bâtiments

8) Point à date, travaux Salle des fêtes et logement de la Poste

Salle des fêtes : Les nouvelles portes ont été posées en début de semaine, les vélux également.

Prévoir de poser des bloque-portes afin qu'elles ne risquent pas de buter dans les murs lors de l'ouverture. Prévoir également de modifier les éclairages et trouver une solution pour que le chauffage ne tourne que quand l'eau est suffisamment chaude.

Logements de la Poste : les infiltrations qui ont endommagé les murs du logement du rez-de-chaussée devaient bien provenir du chauffe-eau de l'étage car malgré la pluie de cette semaine, les murs sont restés secs.

Il faudra prévoir de le changer et d'en mettre un plus petit, ce qui pourrait nous permettre d'améliorer le DPE du T2.

L'isolation est faite. La partie électricité devrait l'être dans la semaine. La douche en fin de semaine. Le placoplâtre et la faïence semaine prochaine.

Il faudra passer le furet dans la VMC et shunter le bouton marche/arrêt.

L'employé communal a vidé une partie de la cave. Un groom a été posé sur la porte d'entrée

Il faut revoir l'éclairage des communs, le détecteur ne fonctionne pas correctement.

9) Communication

Larnaudien 2025 : demande d'articles.

Les articles des commissions sont attendus pour la fin de cette semaine afin de pouvoir commencer la mise en page.

Lien Social

10) Bilan du repas des aînés 2024

Tout le monde a fortement apprécié cette journée, élus comme administrés. Le repas était excellent et l'équipe particulièrement agréable.

Il faudra peut-être changer de prestataire pour l'animation. Il faudrait penser à faire une photo de groupe pour les années ultérieures. Prévoir également du crémant sans alcool.

Bois

11) Modification de la délibération 2024-029 : Affouage 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-049 du 12 novembre 2024 concernant l'affouage sur pied campagne 2024-2025, retoquée par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Conformément à la législation, il convient de désigner 3 garants pour le bon suivi des opérations.

M. le Maire propose donc de rajouter M. PERRON Gaël aux 2 garants déjà désignés.

Pour : **unanimité**



Voirie

12) Information programme 2025 CCBHS

Rue de l'Eau : 1 couche d'enduit.

Rue de la Malatière : 1 purge.

Rue du Capitane Lardet depuis le carrefour avec la Route de Villevieux et jusqu'à celui avec de Route de Lons.

Fossés cf logiroad.

Voir avec Thierry pour l'évacuation des pluviales devant chez Courville et la traversée de route.

13) Retour sur les diverses réunions

SICTOM : la qualité du tri laisse à désirer sur le secteur de la CCBHS et le coût s'en ressent.

14) Questions diverses

Comme évoqué lors du conseil du 12 novembre dernier, les effectifs de l'école sont en baisse constante. Les projections ne sont pas bonnes puisqu'elles laissent augurer une fermeture de classe en 2027.

Comme relaté dans la presse cette semaine, Ruffey-sur-Seille a voté contre le RPI avec la commune de Villevieux.

Les élus s'interrogent donc sur l'opportunité de se positionner pour créer un RPI Larnaud-Villevieux.

La discussion s'engage entre les élus afin de connaître les positions de chacun. Les habitants de Villevieux pourraient alors également bénéficier de l'offre de la micro-crèche.

Les élus présents sont tous favorables à la proposition et donnent leur accord de principe pour que les élus aillent plus loin dans les discussions avec Villevieux.

SIAHS : le recours de la commune d'Arlay devant le conseil d'Etat a été examiné le 21 novembre 2024. Celui-ci a refusé d'admettre le pourvoi. L'arrêt rendu par la cour d'assises de Nancy devient ainsi irrévocable. Par ailleurs, depuis cette date, la commune d'Arlay a honoré les 3 titres que le syndicat avait émis pour les années 2021 à 2023 et qui seront prochainement répartis entre les communes bénéficiaires. Pour Larnaud, ceci représente la somme de 3 x 833.34 euros.

Jeudis de Pays : réunion prévue le 12 décembre pour signer la convention et le cahier des charges 2025. Il faut désigner quelqu'un comme représentant de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT